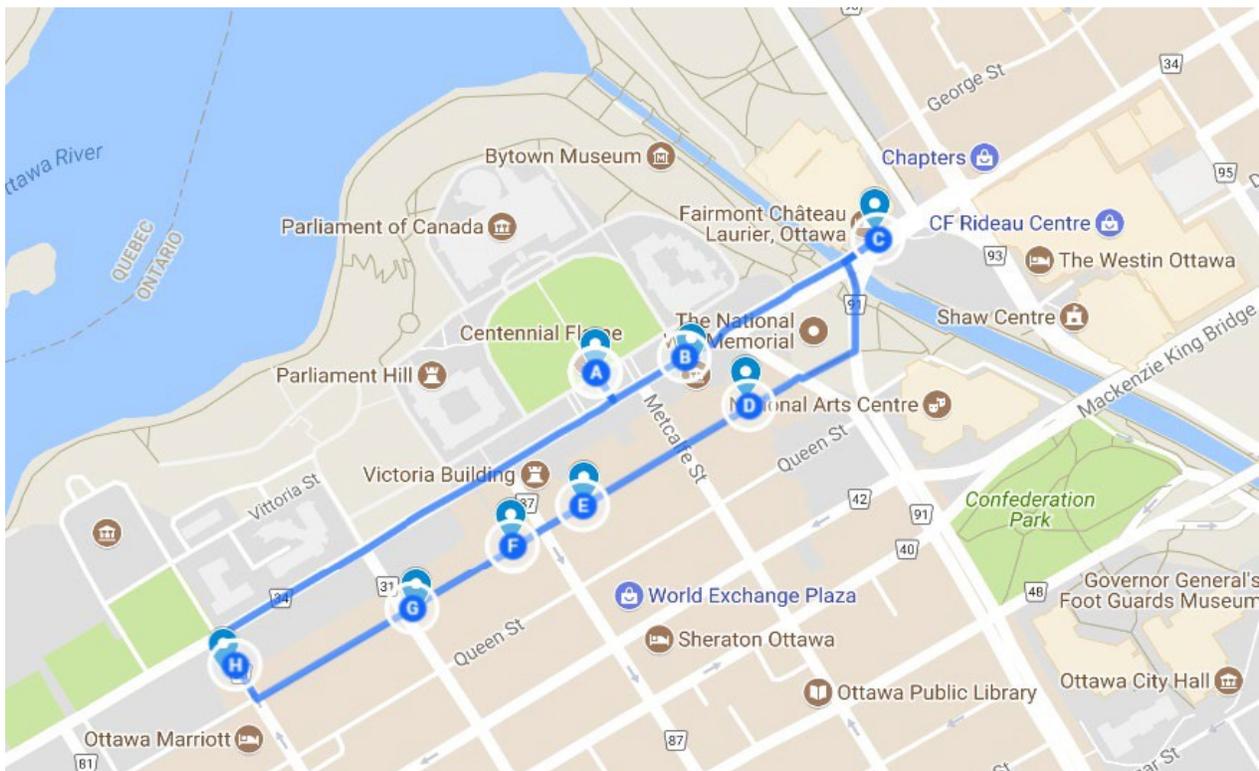




## Visite à pied auto-guidée Réconcilier l'histoire



La visite à pied Réconcilier l'histoire se déroule sur le territoire traditionnel et non cédé de la nation algonquine anishinabe.



### A. Parlement, rue Wellington (les bâtiments du Parlement)

Les édifices du Parlement abritent les députés élus de la Chambre des communes et les représentants nommés du Sénat. Ensemble, la Chambre des communes et le Sénat adoptent les lois qui gouvernent le Canada. Le premier Parlement canadien a débuté en 1867, peu après la Confédération canadienne.

En 1876, le Parlement a adopté unilatéralement la *Loi sur les Indiens*, qui a consolidé et coordonné la relation du Canada avec les peuples des Premières Nations. Passant d'une relation fondée sur les traités à une relation paternaliste, le Canada a adopté la *Loi sur les Indiens* pour coloniser et contrôler le destin politique, économique et social des peuples des Premières Nations. La *Loi sur les Indiens* a créé des réserves et imposé le système des conseils de bande. Elle définissait qui pouvait être considéré comme un

Indien inscrit et refusait aux femmes des Premières Nations le statut d'Indien inscrit si elles épousaient un non-Autochtone. Dans les modifications ultérieures de la *Loi sur les Indiens*, le Canada a exercé un contrôle plus strict sur la vie des Premières Nations. Les amendements ont introduit le système de laissez-passer limitant les déplacements des Premières Nations, ont établi des agents des Indiens dotés d'une autorité punitive et ont interdit les langues autochtones et la pratique des cérémonies culturelles. En 1920, la *Loi sur les Indiens* a rendu obligatoire la fréquentation des pensionnats pour tous les enfants des Premières Nations âgés de 7 à 15 ans. La *Loi sur les Indiens* a également créé le ministère des Affaires indiennes et lui a conféré des pouvoirs décisionnels sur les familles et les communautés des Premières Nations.<sup>1</sup>

Bien que la *Loi sur les Indiens* ait subi de nombreux changements depuis son adoption en 1876, elle continue d'avoir un impact sur les familles et les communautés des Premières nations. Elle est un exemple de la manière dont le Canada tente de contrôler et de coloniser les peuples autochtones, les Inuits et les Métis étant confrontés à des méthodes différentes. Par exemple, à partir des années 1930, le Canada a forcé les Inuits à se réinstaller dans des établissements permanents ou autres, loin de leurs familles et de leurs terres traditionnelles, comme dans le cas des réinstallations dans l'Extrême-Arctique. Ces réinstallations signifiaient souvent que les Inuits ne pouvaient plus pratiquer leur mode de vie traditionnel. Pendant ce temps, le Canada n'a pas tenu ses promesses d'une « vie meilleure », ce qui a eu pour conséquence que les Inuits ont connu une pauvreté extrême, exacerbée par le manque d'accès à la terre pour obtenir de la nourriture de manière traditionnelle.<sup>2</sup> De nombreux Inuits subissent encore les conséquences multigénérationnelles de ces déménagements forcés.

Le Canada a également tenté de contrôler et de coloniser les Métis en concevant un système complexe de certificats pour séparer les Métis de leurs terres et éteindre la nation métisse. Des années 1870 aux années 1920, le système des certificats permettait de délivrer des documents en échange de terres ou d'argent. Ce système ne tenait pas compte du mode de vie des Métis ni des droits fonciers collectifs dans ce qui allait devenir les provinces des Prairies et certaines parties des territoires. Il a permis la prolifération de spéculateurs non autochtones qui ont escroqué les Métis de leurs certificats, souvent en les falsifiant. Il en résulte une perte systématique des terres métisses, les Métis ne se voyant laisser que 1 % des certificats de terre en Saskatchewan, tandis que les spéculateurs et les principales banques du Canada se retrouvent avec 90 % des certificats d'argent.<sup>3</sup> En 1921, un amendement au Code criminel canadien a empêché les Métis de poursuivre les spéculateurs après avoir reçu des certificats, ce qui a appauvri les Métis et les a forcés à « squatter » en marge des communautés et des terres de la Couronne, pour finalement être connus sous le nom de « Peuple des réserves routières ».<sup>4</sup>

Les bâtiments du Parlement sont les sièges d'où les dirigeants élus et nommés ont adopté des lois dans le but de contrôler et de coloniser les peuples autochtones. Si les méthodes utilisées par le Parlement pour coloniser les Premières Nations, les Métis et les Inuits différaient parfois, elles visaient en fin de compte à expulser les peuples autochtones de leurs terres et à éliminer leurs cultures, leurs langues et leurs modes de vie.

## **B. 80 Wellington (Bureau du Premier ministre et du Conseil privé, anciennement Bloc Langevin)**

L'ancien édifice Langevin a été le premier immeuble de bureaux du gouvernement fédéral construit à l'extérieur

---

<sup>1</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Les pensionnats indiens du Canada : L'histoire, partie 1 Les origines à 1939.

<sup>2</sup> Qikiqtani Truth Commission. (2014). Nuutauniq: Movies in Inuit Life.

<sup>3</sup> Canadian Geographic : Atlas des peuples autochtones du Canada. (s.d.). Les certificats des Métis.

<sup>4</sup> Muzyka, K. (25 avril 2019). *What's Métis scrip? North America's 'largest land swindle,' says Indigenous lawyer.* CBC.

de l'enceinte de la Colline du Parlement et il est nommé en l'honneur de Sir Hector-Louis Langevin. On se souvient de Langevin comme d'un défenseur efficace des intérêts du Québec et des droits des Canadiens français. Il a également été un fervent partisan de l'établissement du système des pensionnats, soutenant que les enfants devaient être séparés de leurs parents pour que les écoles soient des outils efficaces d'assimilation. En 1883, alors qu'il était ministre des Travaux publics, Langevin a recommandé l'ajout d'un budget de 43 000 \$ au ministère des Affaires indiennes pour la construction et l'exploitation de trois établissements industriels écoles. Plus tard, le premier ministre John A. Macdonald a ordonné que deux des écoles soient construites de façon simple et peu coûteuse, avec l'idée que quelques années plus tard, un bâtiment plus permanent pourrait être établi lorsque le budget permettrait d'en assumer les coûts.<sup>5</sup> Aujourd'hui, l'ancien édifice Langevin abrite le bureau du premier ministre.

### **C. 1, rue Rideau (le Château Laurier, le studio de Yousuf Karsh de 1973 à 1992)**

Yousuf Karsh était un photographe portraitiste de renommée internationale dont le studio se trouvait au Château Laurier à Ottawa. Karsh a réalisé le portrait le plus connu de Duncan Campbell Scott, qui est un célèbre poète confédéré canadien. Scott est également connu comme l'un des architectes du système des pensionnats indiens. Dans une lettre datée du 22 août 1895, Scott, en sa qualité de sous-ministre des Affaires indiennes par intérim, a écrit au sous-ministre de la Justice pour lui demander l'autorisation de forcer les enfants autochtones à quitter leur foyer afin de fréquenter des pensionnats. La lettre disait : "J'ai l'honneur... de vous demander d'avoir la bonté de me fournir au plus tôt un formulaire de mandat pour l'envoi d'un enfant indien dans une école industrielle."<sup>6</sup>

Scott est devenu sous-ministre des Affaires indiennes en 1913 après avoir rejoint le ministère en 1879. Il a supervisé l'élaboration de politiques visant à supprimer et à assimiler les peuples autochtones, notamment l'amendement de 1920 à la *Loi sur les Indiens* qui rendait les pensionnats obligatoires. Les documents historiques montrent que Scott a été informé à plusieurs reprises des abus choquants et du nombre de décès parmi les élèves des pensionnats, mais qu'il n'a pas fait grand-chose pour résoudre le problème. Entretemps, le Canada le considère comme une « personne d'importance historique nationale » en raison de ses contributions poétiques.<sup>7</sup>

### **D. 61, rue Sparks (le bâtiment James Hope & Sons)**

James Hope & Sons a publié l'étude du Dr Peter Henderson Bryce, intitulée « The Story of a National Crime : An Appeal for Justice to the Indians of Canada » (L'histoire d'un crime national : un appel à la justice pour les Indiens du Canada). Dans cette étude, le Dr Bryce décrivait en détail les taux élevés de maladie et de décès chez les enfants qui fréquentaient les pensionnats et expliquait comment le gouvernement fédéral ne parvenait pas à prévenir ces décès.

Le Dr Bryce, reconnu comme l'une des principales autorités en matière de santé publique au Canada, a été engagé en 1904 comme médecin en chef du ministère des Affaires indiennes. Il a effectué une inspection de 35 pensionnats et a constaté que les écoles étaient surpeuplées et mal ventilées, conditions connues à l'époque pour faciliter la propagation de la tuberculose et d'autres maladies. Le Dr Bryce a établi un lien évident entre

<sup>5</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Les pensionnats indiens du Canada : L'histoire, partie 1 Les origines à 1939.

<sup>6</sup> Scott, Duncan Campbell. (1895, 22 août). Lettre de Duncan Campbell Scott, surintendant général intérimaire des Affaires indiennes au ministre de la Justice demandant un mandat. Ottawa, no 151-711-10.

<sup>7</sup> Parcs Canada. (s.d.). Répertoire des désignations patrimoniales fédérales : Personnage historique national Scott, Duncan Campbell.

les conditions d'hygiène, d'infrastructure et de santé dans les pensionnats et le nombre incroyable de décès d'enfants.<sup>8</sup> En enquêtant sur une population de 1 537 élèves, il a constaté que près de « 25 pour cent des anciens élèves sont morts, d'une école avec une déclaration absolument exacte, 69 pour cent des anciens élèves sont morts. »<sup>9</sup>

Le Dr Bryce a consigné ses conclusions dans un rapport adressé en 1907 au ministère des Affaires indiennes et a demandé à plusieurs reprises à Duncan Campbell Scott d'améliorer les conditions de vie dans les écoles afin de prévenir les maladies et les décès parmi les élèves. Cependant, les recommandations du Dr Bryce entraient en conflit direct avec le travail de Scott visant à réduire les dépenses du ministère. Scott a refusé à plusieurs reprises au Dr P.H. Bryce la possibilité d'attirer l'attention sur les méfaits du gouvernement en suspendant le financement et en bloquant ses présentations. En 1921, le Dr Bryce a été contraint de quitter la fonction publique et de prendre sa retraite. Cependant, cela a donné au Dr Bryce l'occasion de publier enfin ses conclusions pour le public. En 1922, il a publié son étude intitulée « The Story of a National Crime : An Appeal for Justice to the Indians of Canada » (L'histoire d'un crime national : un appel à la justice pour les Indiens du Canada). Dans cette étude, le Dr Bryce présentait « des preuves irréfutables que la tuberculose tuait des étudiants et que le gouvernement ne parvenait pas à empêcher leur mort. Après cela, le gouvernement ne pouvait pas prétendre ne pas savoir, et pourtant les écoles n'ont été fermées que 74 ans plus tard. »<sup>10</sup>

### **E. 134, rue Sparks (ancien emplacement de l'immeuble du Ottawa Evening Citizen)**

Peu de temps après avoir été soumis en 1907, le « Report on the Indian Schools of Manitoba and the Northwest Territories » (Rapport sur les écoles indiennes du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest) du Dr Bryce a été reproduit en première page de l'*Ottawa Evening Citizen* (maintenant connu sous le nom d'*Ottawa Citizen*). Le journal était auparavant hébergé à cet endroit, bien que le bâtiment original ait été démoli depuis.

Le titre de l'article du *Ottawa Evening Citizen* était le suivant : « Les écoles aident la peste blanche - Des listes de décès surprenantes sont révélées chez les Indiens - Inattention absolue aux nécessités de la santé ». <sup>11</sup> En communiquant ses conclusions aux médias, le Dr Bryce a brièvement réussi à attirer l'attention du public sur les torts causés aux enfants autochtones par le gouvernement. Le Dr Bryce a également distribué son rapport de 1907 aux membres du Parlement et à de nombreuses églises. Malgré cela, il n'y a pas eu de changements concrets et le gouvernement fédéral a continué à exploiter les pensionnats de manière nuisible pour les enfants autochtones, le dernier pensionnat ayant fermé en 1997.<sup>12</sup>

### **F. 165, rue Sparks (le bâtiment Booth)**

Le bureau de Duncan Campbell Scott se trouvait autrefois dans ce bâtiment. C'est peut-être de ce bureau qu'il a écrit des lettres telles que sa réponse de 1909 aux rapports du Dr Bryce. Scott écrit que si les rapports « peuvent être scientifiques », ils sont « tout à fait inapplicables au système dans lequel les écoles sont dirigées ». <sup>13</sup> Bien que Scott et le gouvernement aient eu le pouvoir de prendre des décisions concernant le financement et les règlements qui auraient pu changer les conditions des pensionnats, ils n'ont pas agi. En

<sup>8</sup> Milloy, J. (1999). A national crime: The Canadian government and the residential school system 1879 to 1986. Winnipeg: University of Manitoba Press.

<sup>9</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Les pensionnats indiens du Canada : L'histoire, partie 1 Les origines à 1939.

<sup>10</sup> The BC Teachers Federation. (2015). Project of Heart Illuminating the hidden history of Indian Residential Schools in BC.

<sup>11</sup> Evening Citizen. (1907, 15 novembre). Schools Aid White Plague. The Evening Citizen.

<sup>12</sup> Milloy, J. (1999). A national crime: The Canadian government and the residential school system 1879 to 1986. Winnipeg: University of Manitoba Press.

<sup>13</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Les pensionnats indiens du Canada : L'histoire, partie 1 Les origines à 1939.

effet, le soutien de Scott aux pensionnats s'est poursuivi sans entrave tout au long de son mandat au ministère. Il écrivait : « On reconnaît volontiers que les enfants indiens perdent leur résistance naturelle à la maladie en s'habituant si étroitement aux pensionnats et qu'ils meurent à un taux beaucoup plus élevé que dans leurs villages. Mais cela ne justifie pas un changement dans la politique de ce ministère qui est orientée vers une solution définitive de notre problème indien. »<sup>14</sup> Bien qu'il ait été déménagé depuis, l'édifice Booth a abrité plus tard le bureau d'Ottawa du Réseau de télévision des peuples autochtones (APTN).

## G. 202, rue Sparks (l'immeuble Sun Life)

Le bureau du Dr Bryce, en tant que médecin hygiéniste en chef du ministère des Affaires indiennes, se trouvait autrefois dans ce bâtiment. C'est peut-être dans cet édifice qu'il a rédigé son rapport de 1907 sur les mauvaises conditions des pensionnats et qu'il l'a distribué aux députés, aux églises et aux médias. Le Dr Bryce s'est efforcé de demander des comptes aux élus, au ministère des Affaires indiennes et aux églises pour avoir créé et maintenu les conditions dans les pensionnats qui ont entraîné la mort de tant d'enfants. Bien que le gouvernement fédéral ait délibérément choisi de ne pas donner suite à ses recommandations, le travail du Dr Bryce peut nous aider à comprendre quelles étaient les conditions dans ces pensionnats et nous permettre de reconnaître les conséquences des actions (et des inactions) du gouvernement et des églises qui dirigeaient ces écoles. En 2016, la Commission de vérité et réconciliation a estimé qu'entre 4 000 et 6 000 enfants sont morts dans ces écoles.<sup>15</sup>

## H. 82, rue Kent (église St. Andrew's)

Le Dr P.H. Bryce était membre de l'église St. Andrew's. Ici, nous pouvons nous pencher sur la question du courage moral. Tout au long de son mandat au ministère des Affaires indiennes, Duncan Campbell Scott a reconnu les preuves que les pensionnats indiens nuisaient à la vie des enfants autochtones, mais il n'a rien fait pour améliorer les conditions dans les écoles. Bryce, quant à lui, a fait preuve de courage moral en dénonçant les injustices dont il était témoin à une époque où peu de gens le faisaient et malgré les répercussions qu'il subissait.

Ce n'est qu'en 2008, lorsque le Canada a présenté des excuses pour les pensionnats indiens, que le gouvernement fédéral a admis la négligence ou les actes répréhensibles que le Dr Bryce avait si clairement démontrés il y a plus de 100 ans. Grâce au travail de la Commission de vérité et réconciliation, nous en apprenons maintenant davantage sur l'héritage des pensionnats. Le rapport final de la CVR, qui fait suite à des années et à des milliers de témoignages de courageux survivants des pensionnats, fournit des preuves des immenses abus et souffrances qui ont eu lieu. La CVR a indiqué que la politique d'assimilation du système des pensionnats constituait un génocide culturel et a fourni des preuves des répercussions intergénérationnelles sur les familles et les communautés autochtones.<sup>16</sup>

Le Dr Bryce a eu le courage moral de défendre la sécurité, la santé et le mieux-être des enfants autochtones, même lorsque c'était la chose la plus difficile à faire. Il nous rappelle que les gens de l'époque étaient au courant des injustices, mais qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour forcer le Canada à agir. L'histoire du Dr Bryce et de Scott nous permet de tirer des leçons de l'histoire pour lutter contre les injustices contemporaines dont sont victimes les peuples autochtones.

## Cimetière Beechwood

Vous pouvez prolonger cette visite à pied en visitant le cimetière Beechwood. Le Dr P.H. Bryce et Duncan Campbell Scott y sont tous deux enterrés, ainsi que Nicholas Flood Davin qui, comme Scott, est considéré

<sup>14</sup> The BC Teachers Federation, 2015, p. 8.

<sup>15</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2016). Les pensionnats indiens du Canada : Enfants disparus et sépultures non marquées.

<sup>16</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Les pensionnats indiens du Canada : L'histoire, partie 1 Les origines à 1939.

comme l'un des architectes du système des pensionnats. En 1879, Davin a rédigé le *Report on Industrial Schools for Indians and Half-Breeds (rapport sur les écoles industrielles pour les Indiens et les Métis)*, également connu sous le nom de rapport Davin, qui contenait des recommandations sur la façon dont le Canada devrait mettre en place un système de pensionnats pour les enfants autochtones. Le rapport recommandait notamment que les enfants autochtones soient soustraits à l'influence de leurs parents et de leur culture pour que l'assimilation et la « civilisation » soient réussies.<sup>17</sup>

Conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, les lieux de repos de ces trois personnes sont marqués par des plaques historiquement exactes. Ces plaques racontent l'histoire complète et équilibrée de chaque personne, y compris ses réalisations et son implication dans le système des pensionnats.

Pour en savoir plus, visitez les sites :

- Visites guidées Réconcilier l'histoire de la Société de soutien : <https://fncaringsociety.com/fr/parcours-sur-la-reconciliation>.
- Programme Réconcilier l'histoire du cimetière Beechwood : <https://beechwoodottawa.ca/fr/fondation/programme-reconcilier-lhistoire-au-cimetiere-beechwood>.
- Plaques sur la réconciliation du Projet du Coeur : <https://projectofheart.ca/blog/2018/06/27/the-reconciliation-plaques-of-beechwood-cemetery/> (en anglais seulement).

---

<sup>17</sup> Commission de vérité et de réconciliation du Canada. (2015). Honorer la vérité, se réconcilier pour l'avenir : Résumé du rapport final de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.